



Décision n° 2022/70

Composition du Conseil de la Station Nautique « Villes Sœurs »

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Considérant que la Station Nautique des Villes Sœurs, s'est vu attribuée, par décision de l'assemblée générale de France Station Nautique, en date du 7 décembre 2019, le niveau Nautique « 1 étoile » pour 5 années à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que dans ce cadre et conformément à la charte d'adhésion à l'association France Station Nautique, un conseil de station peut être institué, afin de regrouper, dans un organe consultatif et de réflexion unique, les représentants élus de la Communauté de Communes des Villes Sœurs et les représentants des organisateurs d'activités nautiques (OAN) et des partenaires associés.

Considérant que le Conseil de Station est une assemblée libre, sans statut juridique particulier. Le conseil de station joue un rôle consultatif. Il oriente et propose le plan d'action de la station nautique, lequel est ensuite soumis à la validation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Villes, structure porteuse de la Station Nautique.

Sur proposition du Bureau communautaire, ayant formulé un avis sur ce dossier le 15 octobre 2020 et le 4 août 2022,

DECIDE

Article 1 : Principe de composition et participation au Conseil de Station

Le Conseil de Station est composé de 2 collèges :

- l'un rassemblant les élus représentants les collectivités territoriales (les membres de la commission Tourisme et les maires (ou leurs représentants) des communes sièges d'activités nautiques,
- l'autre, les organisateurs d'activités nautiques et partenaires.

Le coordonnateur de la Station Nautique participe également au Conseil de Station

Le Président ou son représentant peut convier des personnes compétentes dans les domaines évoqués lors du Conseil de station, ou toute personne ayant qualité ou compétences pour y intervenir.

Article 2 : Composition du Conseil de Station

Sont membres du Conseil de Station :

Collège des représentants des collectivités territoriales	
<i>Prénom Nom</i>	<i>Qualité</i>
Eddie Façque	Président de la CCVS
Jean-Jacques Louvel	Conseiller délégué de la CCVS en charge de la Station Nautique
Marcel Lemoigne	Vice-Président de la CCVS
Catherine Doudet	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme
Dominique Mallet	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme
Antonia Ortu	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme
François Pégard	Conseiller Communautaire suppléant, membre de la commission tourisme
Alain Picard	Conseiller Communautaire suppléant, membre de la commission tourisme
Patrice Pion	Conseiller Communautaire suppléant, membre de la commission tourisme
Isabelle Vandenberghe	Conseiller communautaire titulaire, membre de la commission tourisme

Michel Delépine	Maire de Mers-les-Bains et Vice-Président de la CCVS
Laurent Jacques	Maire du Tréport et Vice-Président de la CCVS
Michel Barbier	Maire de la ville d'Eu et Vice-Président de la CCVS
José Marchetti	Maire d'Incheville et Vice-Président de la CCVS
Jean-Paul Mongne	Maire de Gamaches et Vice-Président de la CCVS
Jean-Pierre Trolley	Maire de Longroy et Vice-Président de la CCVS
Alain Trouessin	Maire de Criel-sur-Mer
Maryse Bovin	Maire de Ponts-et-Marais
Yves Mainnemarre	Maire de Bouvaincourt-sur-Bresle
Jean-Charles Vitaux	Maire de Beauchamps
Laurent Cholet	Représentant du Maire d'Ault
Collège des représentants des organisateurs d'activités nautiques	
<i>Nom de la structure</i>	<i>Commune du siège ou des principales activités</i>
Le Longe C'Ault *	Ault
Association nautique aultoise *	Ault
Pêche Mer Nature *	Ault
Rand'Eau Kayak *	Criel-sur-Mer
Gamaches Plein Air *	Gamaches
Ecole de Voile Sensation Large *	Le Tréport
Sun Jet Passion *	Le Tréport
L'Etoile Filante / L'Eden *	Le Tréport
O'2 Falaises *	Le Tréport
Glisse Sensation Mers *	Mers les Bains
SNSM *	Tréport
Voile Ault Onival Club	Ault
AAPPMA Beauchamps	Beauchamps
Ski Club de Picardie	Bouvaincourt-sur-Bresle
AAPPMA Bouvaincourt-sur-Bresle	Bouvaincourt-sur-Bresle
Club Nautique	Criel-sur-Mer
Club Nautique Mesnil Val	Criel-sur-Mer
AAPPMA Basse Bresle	Eu
Pêche la Gamachoise	Gamaches
AAPPMA	Incheville
Yatch Club du Tréport	Le Tréport
Cercle de Voile du Tréport	Le Tréport
Plaisanciers et pêcheurs amateurs Tréportais	Le Tréport
Narval Club	Le Tréport
Itag	Le Tréport
CCI Haut de France (gestionnaire port de plaisance du Tréport)	Le Tréport
AAPPMA Longroy Pêche	Longroy
Surf Casting Club Mersoïs	Mers les Bains

* et signataire de la Charte d'engagement de Station Nautique

Article 3 : fonctionnement du Conseil de Station

Le Conseil de Station est réuni à l'initiative du Président ou de son représentant.

Le Conseil de Station pourra s'il le souhaite organiser son fonctionnement interne au moyen d'un règlement intérieur, qu'il adoptera en son sein.

A Eu, le 22 septembre 2022

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le président,
Eddie Facque

